



NOTE STRATEGIQUE

# La fiscalité carbone en Afrique



AFRICAN TAX  
ADMINISTRATION FORUM

FORUM SUR  
L'ADMINISTRATION  
FISCALE AFRICAINE

### **Avis de droit d'auteur**

La présente publication et toutes ses parties comportent des droits d'auteurs.

La présente publication ou toute partie de celle-ci ne peut être reproduite, transmise, transcrite ou autrement stockée ou traduite dans une langue ou un langage informatique, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable du Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), une organisation internationale dotée d'un plein statut juridique et établie, aux termes de la Convention de Vienne sur le droit des traités, le 8 octobre 2012.

Toute reproduction ou adaptation non autorisée de la présente publication constitue une violation des droits d'auteur et engage la responsabilité civile et pénale de son auteur.

### **Restrictions d'utilisation**

Les informations contenues dans la présente publication sont des informations privilégiées appartenant à l'ATAF, à tout pays membre de l'ATAF et à ses filiales. Ces informations sont fournies à titre confidentiel, étant entendu qu'elles ne seront pas, sans autorisation écrite préalable de l'ATAF, utilisées à d'autres fins que celles prévues.

Série : Département des programmes fiscaux de l'ATAF

### **Secrétariat de l'ATAF**

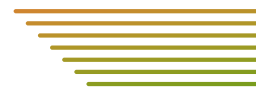
**Département des programmes fiscaux  
Hatfield Gardens, Block G, 2nd Floor  
Hatfield, Pretoria, Afrique du Sud 0181**

Tel: +27 12 451 8800

E-Mail: [skhan@ataftax.org](mailto:skhan@ataftax.org)

[www.ataftax.org](http://www.ataftax.org)





## Sommaire

Les politiques de taxe carbone sont parmi les plus efficaces en matière de tarification du carbone, en particulier lorsqu'elles sont appliquées à des « points d'étranglement » en amont, en raison de leur capacité à atteindre l'ensemble de l'économie, sans avoir à se concentrer sur certaines industries ou certains secteurs. Une taxe carbone en amont est simple à administrer et peut avoir un impact sur les économies formelles et informelles, ce qui est particulièrement important pour les pays à revenu moyen ou faible.

La taxe carbone est une option politique qui peut être utilisée en amont ou en aval. Les taxes carbone en aval adoptent une approche sectorielle de la tarification du carbone, dans la mesure où elles ne prennent en compte que les externalités associées aux industries énumérées dans la loi prévoyant ces régimes. La portée de ces mesures est donc plus limitée que celle d'une taxe carbone en amont, et le potentiel de mobilisation des recettes est également plus restreint. Ces mesures nécessitent généralement un recours accru aux processus de suivi, d'examen et de vérification, ce qui les rend plus complexes à mettre en œuvre et plus lourdes à administrer. Malgré cela, il s'agit de mesures qui peuvent fournir un prix explicite pour le carbone.

Cette note stratégique explore les principales caractéristiques de la conception d'une taxe carbone qui peut répondre au double objectif d'augmenter les recettes tout en ayant un effet positif sur l'environnement. Elle

commence par un aperçu descriptif de ce qu'est une taxe carbone et de la manière dont elle peut être administrée au niveau national, lorsqu'elle est utilisée en amont ou en aval. Elle examine ensuite en détail les paramètres de mise en œuvre des taux d'imposition, la définition de l'assiette fiscale et l'utilisation des recettes dans le contexte africain.

Tout en se concentrant sur les principaux aspects politiques de l'introduction d'une taxe carbone à large assise, capable d'avoir un impact sur l'ensemble de l'économie et de peser de manière égale sur les secteurs formel et informel, cette note stratégique aborde également le rôle des politiques complémentaires dans la réalisation des objectifs climatiques. Par exemple, il y a de nombreuses discussions sur la nécessité pour les pays d'évaluer et éventuellement d'éliminer les subventions nuisibles aux combustibles fossiles, conformément aux engagements pris par les pays africains dans le cadre du Pacte de Glasgow, sur le rôle de la tarification implicite du carbone en complément des approches de tarification explicite, et des remarques générales sur les mesures visant à atténuer les inquiétudes concernant les désavantages concurrentiels potentiels découlant de la mise en œuvre d'une taxe carbone.

# Table des matières:

---

Sommaire .....	3
Table des matières: .....	4
1. Introduction .....	5
1.1. Le rôle que les taxes carbone peuvent jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable.....	6
2. Fonctionnement d'une taxe carbone : présentation sommaire .....	7
2.1. Taxe carbone en amont, ou approche axée sur les combustibles .....	8
2.2. Une taxe carbone prélevée en aval, ou une approche basée sur les émissions.....	9
2.2.1. La taxe carbone sud-africaine .....	11
2.3. Application du taux d'imposition .....	11
3. Mesures complémentaires .....	13
3.1. Tarification implicite du carbone .....	13
4. Destination des revenus et leur utilisation.....	15
4.1. Autres utilisations des recettes de la taxe carbone. ....	16
5. Subventionner la consommation de combustibles fossiles.....	18
6. Risque de désavantage concurrentiel.....	19
7. Stratégie de communication pour l'adoption d'une législation sur la taxe carbone.....	20
8. Conclusion .....	22